

Pour les inscriptions à l'école, rien ne change en 2016

Le décret Inscription revu et corrigé est prêt. Mais le texte reste encore secret, et n'entrera en vigueur qu'en 2017. Et pour cause, il doit subir l'épreuve de l'arbitrage politique.

NATHALIE BAMPS

Quelque 50.000 familles vont commencer (si ce n'est pas déjà le cas) à se casser la tête pour trouver l'école secondaire de leur rêve pour leur enfant. Et surtout, pour tenter d'y décrocher une place. Les vacances de Noël sont derrière eux, les réveillons sont passés, la fête est finie. Et le stress va commencer à monter.

Cette année, les règles d'inscription pour la 1^{ère} secondaire ne sont pas modifiées. Tout au plus les parents recevront-ils des informa-

tions plus rapidement (du moins pour les dernières étapes de la procédure). Dans le courant du mois de janvier (le 22 au plus tard), chacun recevra un formulaire d'inscription via l'école primaire. Ce formulaire devra être rempli (avec ses préférences d'écoles) et remis entre le 15 février et le 4 mars, dans l'école de son 1^{er} choix.

Pour voir venir les vraies modifications au décret Inscription, il faudra attendre l'année prochaine (la rentrée 2017). D'après les informations données par la ministre hier en Commission éducation, un avant-projet de décret modifiant les règles d'attribution des places est prêt, mais doit encore faire l'objet d'un arbitrage politique avec le PS (en intercabinet, puis au sein du gouvernement). Ensuite seulement

il pourra être présenté au parlement. Il ne pourra donc pas être d'application avant le démarrage de la procédure d'inscription.

Qu'est ce qui changera en 2017?

On sait déjà depuis plusieurs mois quelles sont les intentions de la ministre. Il s'agira de modifier les critères régissant «l'indice composite», ce chiffre magique qui permet de départager les élèves candidats à l'inscription dans une école.

Certains critères permettant de calculer cet indice seraient modifiés. Ceux concernant la distance entre l'école primaire et le domicile et la distance entre l'école primaire et l'école secondaire pourraient être réduits (en septembre, Milquet parlait de suppression). Seul celui calculant la distance entre le domicile et l'école secondaire ne changerait pas. Milquet veut aussi donner plus de poids au choix des parents. Ce qui signifie que le 1^{er} choix pèserait plus lourd dans l'indice composite. Par contre, les priorités (fratrie, parent dans l'école...) seront maintenues.

Mais tout cela doit encore faire l'objet d'arbitrage avec le PS. Les socialistes examineront très attentivement le texte de Milquet, sous le prisme de ce que prévoit la déclaration de politique communautaire, et de l'efficacité. Car pas question que les changements de critères viennent gonfler la liste des enfants placés en liste d'attente, faute de places suffisantes.

Autant dire que le bras de fer va commencer. Car au PS, on reste convaincu que la meilleure façon d'améliorer la situation pour les familles, c'est de résoudre les tensions dans certaines zones (Bruxelles principalement) en créant de nouvelles places. «Il est bien dit, dans la DPC, que l'on pourrait modifier 'à la marge' certains critères, souffle-t-on au sein du PS. Supprimer la majorité des critères géographiques, et modifier le poids du 1^{er} choix, c'est bien plus que des aménagements 'à la marge'. Mais ce n'est pas son intention, si?» Allez hop, un petit coup de pression...

«Le projet de décret est prêt et a été déposé au partenaire de majorité PS.»

JOËLLE MILQUET
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT